

# LES TRAVAUX D'ENTRETIEN, DE GROSSES RÉPARATIONS et D'AMÉNAGEMENT DES BÂTIMENTS COMMUNAUX ET COMMUNAUTAIRES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAUMUR

**POURQUOI UN ACCORD-CADRE ?**

**ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDES ET MARCHES SUBSÉQUENTS**

**QUEL PARC IMMOBILIER ? QUI LE GÈRE ? QUEL BUDGET ?**

**CONTENU « TECHNIQUE » DOSSIER**

**CONTENU « ADMINISTRATIF » DOSSIER**

**MODALITÉS DE RÉPONSE A LA CONSULTATION**

**PLANNING CONSULTATION**

**QUESTIONS DIVERSES**

## **POURQUOI LA VILLE DE SAUMUR et L'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE LANCENT-ELLES CETTE CONSULTATION ?**

*Parce qu'il paraît indispensable de mieux entretenir nos bâtiments,  
Et parce que la genèse de ce dossier c'est le manque d'entretien des couvertures qui a entraîné des dégâts dans les bâtiments.*

## **ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDES et MARCHES SUBSÉQUENTS**

### **QU'EST-CE QU'UN ACCORD-CADRE ?**

*Une technique d'achat,  
C'est une présélection d'entreprises,  
Cet accord « peut » garantir des commandes ponctuelles sur une durée donnée, ferme et contractuelle*

### **AVANTAGES**

#### Pour la collectivité

*Une meilleure réactivité face aux urgences (couvertures, électricité, plomberie), et face à certaines demandes de travaux provenant des élus, des gestionnaires de site, etc.  
Une sécurisation juridique car les bons de commande seront émis sur une base contractuelle (CCAP, CCTP, CCAG Travaux, etc..), ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.*

#### Pour les entreprises

*Ce cadre de consultation évite la lassitude des entreprises à répondre aux demandes diverses et aux consultations sans savoir si elles auront le chantier.  
Les entreprises retenues en amont savent qu'elles auront automatiquement des prestations à réaliser.*

## **QUEL PARC IMMOBILIER**

### **VILLE DE SAUMUR**

Nombre de sites 132 (soit environ 190 bâtiments)

Bâtiments divers : 63 , Monuments Historiques : 22 , Bâtiments scolaires : 13 , Bâtiments sportifs : 15 ,  
Bâtiments administratifs : 13 , Bâtiments commerciaux : 6.

### **AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE**

Nombre de sites 26

Bâtiments divers : 7 , Bâtiments « touristiques » : 2 , Bâtiments culturels : 2 , Bâtiments sportifs : 4 ,  
Bâtiments administratifs : 5 , Bâtiments « économiques » : 6.

## **QUI GÈRE LE PARC**

### **POUR LA VILLE DE SAUMUR**

La DMT (Direction des Moyens Technique) et la DAP (Direction de l'Aménagement et du Patrimoine)

### **POUR L'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE**

La DEGE (Direction de l'Environnement et des Grands Équipements de l'Agglo.) – Service Bâtiments

## **QUEL BUDGET EST ALLOUÉ**

### **BUDGET ACTUEL**

Pour la Ville de Saumur : 930 000,00 € TTC

Pour la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire : 320 000,00 € TTC

### **BUDGET PRÉVISIONNEL 2024**

Pour la Ville de Saumur : 990 000,00 € TTC

Pour la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire : 543 000,00 € TTC

## CONTENU « TECHNIQUE » DU DOSSIER

### CORPS D'ÉTAT CONCERNÉS

Au vu des interventions réalisées par la DMT (Direction des Moyens Techniques de la Ville), par la DAP (Direction de l'Aménagement et du Patrimoine) ainsi que par la DEGE (Direction de l'Environnement et des Grands Équipements de l'Agglo.), il a été décidé de prévoir, tant pour l'entretien que pour les « petits chantiers », l'allotissement suivant :

- Lot 1 – Désamiantage
- Lot 2 – Gros œuvre / Maçonnerie / VRD hors MH
- Lot 3 – Maçonnerie / Pierre de Taille MH
- Lot 4 – Couverture / Charpente hors MH
- Lot 5 – Couverture / Charpente MH
- Lot 6 – Menuiserie bois
- Lot 7 – Menuiseries PVC et Aluminium
- Lot 8 – Stores et occultation
- Lot 9 - Étanchéité
- Lot 10 – Plomberie / chauffage / Ventilation
- Lot 11 - Plâtrerie
- Lot 12 - Plafond suspendu
- Lot 13 - Électricité
- Lot 14 – Serrurerie / Métallerie
- Lot 15 - Peinture
- Lot 16 – Revêtement de sol / mural / carrelage
- Lot 17 – Miroiterie

## NOMBRE D'ATTRIBUTAIRES PAR LOT

N°	LOTS	NOMBRE D'ATTRIB.
1	Désamiantage	2
2	Gros œuvre / maçonnerie hors MH	3
3	Maçonnerie / Pierre de taille MH	3
4	Couverture / charpente hors MH	4
5	Couverture / charpente MH	4
6	Menuiserie bois	3
7	Menuiseries PVC / ALU	3
8	Stores et occultation	3
9	Étanchéité	4
10	Plomberie/chauffage/ventilation	4
11	Plâtrerie	3
12	Plafond suspendu	3
13	Électricité	4
14	Serrurerie / métallerie	3
15	Peinture	3
16	Revêtement de sol / mural et carrelage	3
17	Miroiterie	3

 Avec interventions urgentes

 Sans interventions urgentes

## CONTENU « ADMINISTRATIF » DU DOSSIER

### RÈGLEMENT DE CONSULTATION

#### Critères d'attribution de l'accord-cadre

Prix : ...

Valeur Technique : ...

Délais : ...

Environnemental : ...

#### Irrecevabilité des offres

Absence totale de mémoire technique,

Absence d'acte d'engagement,

Taux de remplissage des BPU inférieur à ceux indiqué ci-après,

#### Ajout de clauses sociales

Une clause sociale pourra être intégrée en fonction du montant des bons de commandes et/ou marchés subséquents et de la durée des travaux.

### ACTE D'ENGAGEMENT

#### Durée de l'accord-cadre

2 ans, renouvelable 2 fois par périodicité d'un an.

### CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

#### Délais

Pour les travaux à bon de commande

Remise de devis dans les 10 jours maximum, (urgence : délai plus court)

Délais de réalisation : en fonction des demandes,

Pour les travaux dans le cadre de marchés subséquents

Les délais de réponse et de réalisation seront indiqués dans le dossier de consultation

## ACCORD-CADRE

Travaux d'entretien, de grosses réparations et d'aménagement des bâtiments  
Communaux et Communautaires sur le territoire de la Ville de Saumur

### CADRE DE MEMOIRE TECHNIQUE

Corps d'état n°		Date	
-----------------	--	------	--

Tampon et signature du représentant de l'entreprise

*Ce document devient une pièce annexe du marché et tous les éléments fournis serviront à l'analyse des offres.*

#### **1 – Moyens humains et matériels dédiés à l'application du marché**

	Effectif nombre	% du personnel total		Effectif mobilisable en période de congés scolaires
Conducteur de travaux			Chef de chantier	
Chef de chantier			Compagnon	
Compagnon			Ouvrier qualifié	
Ouvrier qualifié			Ouvrier non qualifié	
Ouvrier non qualifié				
Apprenti				

Matériels ponctuels (levage et autres)	Matériels de chantier

**Nom, coordonnées et fonction de l'interlocuteur privilégié :**

## 2 – Délais de réactivité

Fourniture du délai pour devis (maxi 10 jours)	jours
Fourniture du délai normal d'intervention	jours
Fourniture du délai pour intervention d'urgence (mail ou tél)	heures

*(Ce délai concerne les lots 1,2,3,4,5,9,10,13 et 17)*

## 3 – Description de l'organisation de votre entreprise afin de gérer les demandes d'interventions urgentes

*Cette description concerne les entreprises des lots 1,2,3,4,5,9,10,13 et 17*

En semaine du lundi au vendredi en journée de 8h00 à 18h00	le samedi et le dimanche en journée de 8h00 à 18h00	En semaine et le week-end hors journée de 8h00/18h00

**4 – Description de l'organisation de votre entreprise en matière de sécurité des agents, du chantier et des usagers proches**

Programme de formation pour l'activité du lot  
(travaux en hauteur, sauveteur secouriste du travail, extincteurs, accessibilité handicapé, signalisation, habilitation électrique)

**5 – Description de l'organisation de votre entreprise dans le cadre de travaux sur ou à proximité de produits amiantés**

Des personnels de votre entreprises ont-ils suivis une formation de sensibilisation à ce type de travaux

Oui	Non
<input type="text"/>	<input type="text"/>

**Si oui, laquelle et combien de personnes**

	Oui	Non		
Des personnels de votre entreprise sont-ils encadrants techniques ?	<input type="text"/>	<input type="text"/>	Si oui, combien	<input type="text"/>
Des personnels de votre entreprise sont-ils encadrants de chantiers?	<input type="text"/>	<input type="text"/>	Si oui, combien	<input type="text"/>
Des personnels de votre entreprise sont-ils opérateurs ?	<input type="text"/>	<input type="text"/>	Si oui, combien	<input type="text"/>
Avez-vous déjà réalisé des chantiers sous-section 4 ?	<input type="text"/>	<input type="text"/>	Si oui, combien	<input type="text"/>
Avez-vous mis en place des modes opératoires d'interventions sous-section 4 ?	<input type="text"/>	<input type="text"/>	Si oui, combien	<input type="text"/>

**Si oui, lesquels**

**6 – Description de l'organisation de votre entreprise par rapport à la gestion des déchets**

Tri, Suivi , Traitement (réemploi, recyclage, valorisation et élimination) etc.

**7 – Description de l'organisation de votre entreprise par rapport à la réduction des nuisances** *(sonores, poussières, saletés, etc.)*

Palissade, mur anti-bruit, capotage, matériels électriques, etc ...

## BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES - TAUX DE REMPLISSAGE

N°	LOTS	Nbre de prestations par lot	Taux de remplissage du BPU	BPU à remplir à minima	Ecart
Lot 1	DÉSAMIANTAGE	130	95 %	124	7
Lot 2	GROS ŒUVRE MAÇONNERIE VRD hors MH	270	97 %	262	8
Lot 3	MAÇONNERIE PIERRE DE TAILLE MH	120	95 %	114	6
Lot 4	COUVERTURE CHARPENTE hors MH	270	97 %	262	8
Lot 5	COUVERTURE CHARPENTE MH	250	97 %	243	8
Lot 6	MENUISERIE BOIS	280	97 %	272	8
Lot 7	MENUISERIE PVC ALUMINIUM	390	97 %	378	12
Lot 8	STORES ET OCCULTATION	150	95 %	143	8
Lot 9	ETANCHEITE	190	95 %	181	10
Lot 10	PLOMBERIE CHAUFFAGE VENTILATION	700	97 %	679	21
Lot 11	PLÂTRERIE	150	95 %	143	8
Lot 12	PLAFOND SUSPENDU	130	95 %	124	7
Lot 13	ELECTRICITE	1500	98 %	1470	30
Lot 14	SERRURERIE MÉTALLERIE	130	95 %	124	7
Lot 15	PEINTURE	150	95 %	143	8
Lot 16	REVÊTEMENT DE SOL MURAL CARRELAGE	120	95 %	114	6
Lot 17	MIROITERIE	94	95 %	89	5

### POUR INFO

Les entreprises pourront remplir le BPU partiellement, mais les coûts des prestations non indiquées seront remplacés par ceux les plus élevés dans les bordereaux des autres entreprises ayant répondu afin d'additionner l'ensemble des prix unitaires comme prévu au critère prix.

## CONTENU « ADMINISTRATIF » DU DOSSIER (suite)

### CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES

Procédure d'appel d'offres

Accord-cadre multi-attributaire à bon de commande et marchés subséquents

Si l'accord-cadre fixe toutes les stipulations contractuelles de l'intervention, il est exécuté par l'émission de bons de commande.

Dans le cadre d'opérations de moyenne ou de grosse importance (entre 100K€ et 250 K€), il donnera lieu à l'exécution de marchés subséquents.

Les titulaires en auront l'exclusivité suivant une répartition définie, exceptés dans les cas listés ci-dessous :

- Absence de remise du devis dans les délais,
- Absence de réponse par le titulaire en cas de demande d'intervention dans le cadre d'un marché subséquent,
- Non respect de la date de démarrage des travaux arrêtée conjointement avec le gestionnaire technique des travaux,
- En cas de travaux urgents nécessitant une réactivité accrue en raison d'un problème de sécurité et/ou de nature à affecter la continuité normale du service,

### MODALITÉS DE RÉPARTITION DES COMMANDES PAR LOT / PAR ATTRIBUTAIRE

Le choix des deux collectivités s'est porté sur le système de répartition suivant :

#### Lots avec 2 attributaires

Le premier aura plus de demande d'intervention que le deuxième,

#### Lots avec 3 attributaires

Le premier aura plus de demande d'intervention que le deuxième, qui aura plus de demande d'intervention que le troisième,

#### Lot avec 4 attributaires

Le premier aura plus de demande d'intervention que le deuxième, qui aura plus de demande d'intervention que le troisième, qui aura plus de demande d'intervention que le quatrième,

## MODALITÉS LIÉES A LA CONSULTATION

Les supports de publication sont : **BOAMP et JOUE**

Le site internet de la Ville de Saumur <https://www.ville-saumur.fr/cadre-de-vie/marches-publics>

La plateforme Marchés Sécurisés <https://www.marches-securises.fr/>

Le dossier de consultation est à télécharger GRATUITEMENT sur la plateforme Marchés Sécurisés.

Lors du téléchargement du dossier de consultation, il est recommandé à l'entreprise de **créer un compte sur la plateforme de dématérialisation** où il renseignera notamment le nom de l'organisme soumissionnaire, et une adresse électronique afin de la tenir informée des modifications éventuelles intervenant en cours d'une procédure (ajout d'une pièce au DCE, envoi d'une liste de réponses aux questions reçues...).

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

**Pour obtenir tous les renseignements complémentaires relatifs à cette consultation, les candidats devront faire parvenir en temps utile leur demande de manière électronique, exclusivement sur la plateforme de dématérialisation, sur l'URL suivantes : [\\_Hlk138941239https://www.marches-securises.fr](https://www.marches-securises.fr/_Hlk138941239)**

Seules les demandes adressées au moins 8 jours avant la date limite de réception des offres feront l'objet d'une réponse de la part du pouvoir adjudicateur. Une réponse sera adressée au plus tard 6 jours avant la date fixée pour la réception des offres aux candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sur la plateforme de dématérialisation après s'être préalablement identifiés

**De plus, afin de répondre aux éventuelles questions, une réunion publique d'information sera organisée pendant la période de consultation (début octobre) – salle Beaurepaire – rue Beaurepaire à Saumur) à partir de 18h00.**

Les plis (candidatures + offres) seront à déposer UNIQUEMENT sur la plateforme Marchés Sécurisés <https://www.marches-securises.fr>

Il appartient à l'entreprise de vérifier lors du dépôt qu'il s'agit bien de l'opération pour laquelle elle soumissionne. Dans l'hypothèse d'un dépôt sur une autre opération, ce dernier ne serait pas pris en compte.

Nous vous invitons à anticiper le dépôt de votre pli au moins 1 jour avant la date limite de remise des offres.

La signature n'est pas exigée au stade de la remise des offres. C'est au moment de l'attribution du marché que le candidat devra signer de manière électronique ou manuscrite les documents.

Pour tous renseignements, le **service Commandes Publiques** reste joignable au **02.41.40.45.65**,

Mail : [commandespubliques@saumurvaldeloire.fr](mailto:commandespubliques@saumurvaldeloire.fr) .

Vos interlocuteurs principaux seront Laurent PLASSAIS et Laëtitia POIRIER.

**En cas de difficultés avec la plateforme Marchés Sécurisés, la hotline est joignable au 04.92.90.93.27 .**

## PLANNING PRÉVISIONNEL DE LA CONSULTATION

*Finalisation du dossier de consultation : mi-juillet 2023*  
*Prise en charge du dossier par le service des marchés : mi-juillet 2023*  
*Lancement de la consultation : fin août / début septembre 2023*  
*Réunion d'information : début octobre 2023, Salle Beaurepaire.*  
*Retour des offres : 30 octobre 2023 (8 semaines complètes)*  
*Analyse des offres : jeudi 30 novembre 2023 (4 semaines)*  
*Attribution provisoire : 15 décembre 2023*  
*Envoi lettres aux entreprises non retenues : jusqu'à fin décembre 2023*  
*Choix des attributaires et notification : mi- janvier 2024*

**UTILISATION ACCORD-CADRE - JANVIER 2024**

## QUESTIONS DIVERSES

*. Peut-on envisager, dans les années à venir, agrandir la zone d'intervention des entreprises sur la totalité du territoire de la Communauté d'Agglomération Saumuroise ? (Doué-la-Fontaine, Montreuil-Bellay, Longué-Jumelles, Gennes Val de Loire, etc.)*